



**MAIRIE DE
TOULOUSE**
www.toulouse.fr

**toulouse
métropole**

Toulouse, le 16 juin 2020

Jean-Luc Moudenc
Maire de Toulouse
Président de Toulouse Métropole

Références à rappeler : JLM/NL/D-20 013 639-p

Madame, Monsieur,

Dans la grave crise sanitaire à laquelle nous sommes confrontés, un rôle particulier revient aux communes et aux Métropoles qui, en première ligne, répondent aux besoins et urgences de leurs administrés, dans le cadre fixé par l'Etat.

Cette situation inédite immobilise l'économie de notre métropole. C'est pourquoi nous avons décidé de soutenir les entreprises et les emplois du territoire en proposant la mise en œuvre **d'un plan économique d'urgence** représentant **30,7 millions d'euros**, ainsi **qu'un plan métropolitain de relance pour l'emploi de 95 millions d'euros**.

Toutefois **la crise sanitaire a aussi mis en évidence une aggravation des inégalités sociales**. De nombreuses familles, parfois déjà en grande précarité ont basculé dans le dénuement avec un risque de précarité durable. Leurs difficultés sont concrètes, identifiées et impactent leurs besoins fondamentaux : impossibilité de nourrir sa famille, difficulté pour payer le loyer, perte totale ou partielle d'emploi, jeunes et enfants en rupture éducative ou scolaire, fragilité psychologique et problématiques de santé.

Aussi, avec mes collègues Julie ESCUDIER, Vice-présidente de Toulouse Métropole en charge de la coordination des politiques de cohésion sociale, et Daniel ROUGÉ, Adjoint au Maire en charge de la coordination des politiques de solidarité et des affaires sociales et Conseiller Communautaire en charge du Fonds de solidarité logement et du fonds d'Aides aux jeunes, nous avons travaillé collégialement avec les directions concernées de nos Collectivités, pour accompagner le plan de relance économique d'un autre volet consacré à la lutte contre la précarité.

Aujourd'hui, si je m'adresse à vous, qui, du fait de votre champ d'intervention êtes au plus près de ceux qui ont besoin d'aide, c'est pour vous informer en détail du **plan métropolitain de lutte contre la Précarité, qui vient d'être annoncé, d'un montant de 17,5 millions d'euros**.

Comme je l'ai annoncé le 8 juin dernier, le plan métropolitain de lutte contre la précarité, porté par Toulouse Métropole, est axé sur **cinq priorités** :

1/ Un soutien aux associations en difficulté pour un montant de **9 millions d'euros – 3 millions d'euros de la Métropole et 6 millions pour la Mairie de Toulouse.**

.../...

Ce plan permet de soutenir les acteurs associatifs en difficulté, à l'exception de ceux de la culture (associations « professionnelles ») qui fait l'objet de mesures spécifiques dans le plan de relance pour l'emploi et du sport d'élite.

90 % de l'enveloppe allouée sont affectés au soutien des associations en difficultés du fait de la crise sanitaire et pour l'accompagnement de nouveaux projets associatifs, répondant aux axes prioritaires du plan de relance.

Les 10 % restant de l'enveloppe, soit 600 000 euros pour la Mairie et 300 000 euros pour la Métropole, seront destinés dans un deuxième temps à des avances sur les subventions de 2021 pour les associations qui en feront la demande.

2/ La mise en œuvre de mesures d'aides pour le logement, pour un montant de 2,7 millions d'euros :

- assouplissement et accélération des règles d'attribution des aides octroyées dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement (FSL) : il s'agit principalement de permettre aux familles métropolitaines de se maintenir dans leur logement (aides pour le paiement du loyer ou de sa caution, résorption des impayés et éviter ainsi les expulsions, paiement des factures d'énergie pour éviter les coupures de fluides). Il sera mis en place un accompagnement social et un soutien psychologique pour prendre en compte la situation globale de la personne dans le logement et la soutenir.

- également, et en parallèle, lancement d'un plan de relance des travaux dans le bâtiment avec pour finalité la volonté d'augmenter la production de logements très sociaux destinés aux plus pauvres (logements PLAI). Cette mesure s'inscrit pleinement dans le dispositif du plan de relance économique de la Collectivité, car elle va permettre aussi de maintenir des emplois et d'en créer dans le secteur du BTP.

3/ L'alimentation : création d'un nouveau modèle d'accès à l'aide alimentaire pour un montant de 1,1 millions d'euros :

Le nouveau système doit permettre de mieux adapter le dispositif d'aide alimentaire pour les ménages qui en ont le plus besoin, et qui, du fait de la crise sanitaire, ne peuvent plus supporter le poids de l'alimentation dans leur budget avec :

- la structuration du réseau d'alimentation solidaire autour de la Banque Alimentaire au Grand Marché MIN Toulouse Occitanie : tête de réseau pour l'organisation des aides sur le territoire de la Métropole, la Banque Alimentaire joue un rôle central de coordination. La Métropole a tiré les leçons de la réalité vécue par les ménages contraints de faire appel à la Banque alimentaire pour se nourrir. Son implantation au Marché MIN Toulouse Occitanie, avec un investissement de 950 000 euros, favorisera de meilleures synergies entre producteurs, donateurs et bénévoles ;

- la distribution des produits alimentaires à tous ceux qui peuvent les cuisiner et la distribution de plats préparés à ceux qui n'ont pas de logement ;

.../...

- la mutualisation du réseau associatif utilisant le VRAC avec un réseau d'achat en commun déjà en place dans les Quartiers Prioritaires de la Ville vers Toulouse et 3 communes de la Métropole. Ces structures favorisent le développement de groupements d'achats de produits de qualité à la fois biologiques, locaux et écologiques et offrent des produits à moindre coût aux habitants ;

- le développement des épiceries solidaires et d'un marché social et solidaire faisant appel aux associations « têtes de réseaux de l'aide alimentaire », permettant la mutualisation des synergies et des complémentarités ;

- le remplacement progressif des lieux de distribution alimentaire «debout» sur les places de la ville par des distributions « assises » dans des espaces couverts améliorant la dignité des repas, leur qualité nutritionnelle et l'usage des espaces publics ;

- le développement des jardins partagés en lien avec les bailleurs sociaux dans les communes de la Métropole : le prestataire chargé d'entretenir les espaces verts produisant des légumes et distribuant la production aux locataires. L'effet produira une réduction des charges de copropriété et un gain de pouvoir d'achat ;

- l'aide de Toulouse Métropole pour mettre en relation et apporter des financements pour un projet de proposition de paniers de produits alimentaires de qualité et à faible coût à destination des publics précaires.

4/ L'Emploi et l'insertion : Toulouse Métropole va injecter une aide supplémentaire de 4,3 M d'euros (4 380 000 euros) pour permettre l'insertion professionnelle et favoriser l'accès ou le maintien en emploi en s'appuyant sur les diagnostics sectoriels et territoriaux des besoins.

- face à l'augmentation du chômage, un renforcement de l'accompagnement du nombre de demandeurs d'emploi d'un volume de + 30 % dans le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE),

- développement et promotion de l'action « le numérique pour Tous » sur le territoire, pour lutter contre la fracture numérique,

- promotion de l'autonomie dans les transports, pour lever les freins de mobilité et favoriser l'accès à l'emploi,

- mise en place d'actions de formation dans le cadre du tremplin vers l'emploi,

- sensibilisation et accompagnement vers de nouveaux emplois dans le cadre de la politique stratégique l'économie circulaire et le secteur agricole (par exemple dans le cadre du PLIE),

- création d'une nouvelle plateforme « Hub emploi Toulouse Métropole » qui viendra épauler les demandeurs d'emploi qui aujourd'hui ne sont pas accompagnés pour trouver un nouvel emploi,

- accompagnement des entrepreneurs en difficultés,

- dans le cadre des compétences de la Collectivité, soutien à certains dispositifs qui œuvrent en faveur de l'emploi (clauses sociales des marchés publics (augmentation de 5 à 10 %), Insertion par l'Activité Économique, Entreprises Adaptées, secteur associatif).

5/ L'éducation, la parentalité et la santé : 315 000 euros d'aides en direction des familles et des jeunes pour l'insertion des jeunes, le soutien à la parentalité et l'accompagnement psychologique

La période du confinement a aggravé les situations de décrochage scolaire, de ruptures dans les parcours de formation, mettant en danger la continuité éducative dans des familles en difficulté. Cette situation a parfois déclenché des difficultés psychologiques ou détérioré les liens parentaux, révélé ou creusé des fragilités au titre de la santé psychique des familles et exacerbé certaines souffrances. L'après confinement doit être un temps de prise en compte de ces besoins d'accompagnement.

Au-delà des aides très matérielles, Toulouse Métropole entend soutenir les familles et la parentalité par :

- le Fonds d'Aide aux jeunes soutenant l'aide à l'obtention du permis de conduire pour les jeunes en insertion,

- des actions de soutien parental,

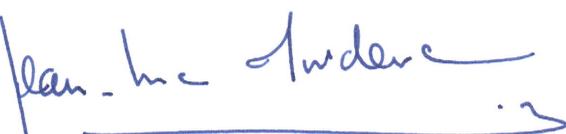
- dans le cadre du Contrat de Ville, le lancement d'un appel à projets « le bel été » pour développer des activités cet été dans les 16 Quartiers Prioritaires de la Ville, de la métropole, mais aussi à Blagnac, Colomiers, Cugnaux et Toulouse. Toulouse Métropole dotera cet appel à projets d'une enveloppe de 100 000 euros.

- dans le domaine de la prévention des risques psychosociaux et des problématiques de santé, Toulouse Métropole et la Mairie de Toulouse entendent accompagner également les structures associatives développant des actions de soutien psychologique.

Telles sont les mesures d'aides volontaristes importantes que nous avons prises pour lutter contre la précarité venant en complément de celles déjà annoncées pour la relance économique de notre territoire.

Je demeure entièrement persuadé que, dans cette crise sans précédent, chacun doit jouer son rôle et que c'est collectivement que nous arriverons à relever cet immense défi, celui de protéger et de soutenir nos concitoyens, nos entreprises et nos associations.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

et de jeunes .


Jean-Luc MOUDENC